



J'ai un CDD de 20h (entreprise privé) et j'ai obtenu le concours, qui finance ma formation ?

Réponse

(Aide-soignant(e), Infirmier(e), Ambulancier(e), Auxiliaire de Puériculture, Accompagnant Educatif et Social, Educateur(trice) Spécialisé(e), Moniteur(trice) Educateur(trice), Educateur(trice) Jeunes Enfants)

Le coût de la formation est pris en charge par la Région Normandie. Un justificatif « attestation de pôle emploi » et « copie de votre contrat de travail » vous sera demandé (cf pièces mentionnées dans le document « déclaration de situation »). Veuillez-vous rapprocher de votre institut de formation.

Cette réponse a-t-elle été utile ?

Oui

Non

Questions liées à cette réponse

Questions

[Je suis étudiant\(e\) avant l'entrée en formation sanitaire ou sociale](#)

[> Retour à la FAQ](#)